PEUT-ELLE PORTER DES VÊTEMENTS COURTS DEVANT SES ENFANTS ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Relations familiales

Peut-elle porter des vêtements courts devant ses enfants ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan
al-mountaqa | Page 1349, fatwa n°487

Question :
J'ai quatre enfants et je porte devant eux des vêtements courts, quel est le jugement de cela ?

Réponse :

Il n'est pas permis à la femme de porter des vêtements courts devant ses enfants ou ses mahram. Elle ne doit découvrir devant eux que ce qui est découvert habituellement et qui ne provoque aucune tentation. Elle ne peut porter des vêtements courts uniquement devant son mari.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com